



VILLE de SAVERNE

Direction Etudes, Projets,
Travaux, Patrimoine
AS / NW

ARRETE MUNICIPAL N° 34 / 2017 S.T.

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAVERNE,

Vu les articles L 2542-1 et L 2542-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,
Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
Vu la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

CONSIDERANT QUE :

Pour assurer la sécurité des automobilistes au niveau de l'intersection du chemin du Ramsthal et de la RD 132, il y a lieu de prendre des mesures en matière de circulation, de sécurité et de stationnement.

ARRETE :

Article 1er : Pour assurer la sécurité des automobilistes au niveau de l'intersection du chemin du Ramsthal et de la RD 132, il y a lieu d'implanter un panneau STOP à la hauteur de cette intersection.

Les automobilistes circulant en direction de la RD 132 doivent marquer un temps d'arrêt de sécurité à la limite de la chaussée abordée matérialisée au sol par une large bande blanche.

La signalisation horizontale et verticale matérialisera la limite de la chaussée

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire correspondante par les services techniques municipaux de la Ville de Saverne.

Article 3 : M. le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne, M. le Chef de Service de la Police Municipale et Rurale de Saverne, M. le responsable de la voirie des Services Techniques Municipaux sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché selon les coutumes et publié dans la presse locale.

Ampliation sera adressée à :

- . M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saverne
- . Monsieur le Commandant, Commandant la Compagnie de Gendarmerie de Saverne
- . Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale et rurale de Saverne
- . Monsieur le Capitaine, Commandant le Centre de Secours Principal de Saverne
- . Monsieur le responsable de la voirie des services techniques municipaux
- . Monsieur le Médecin Chef du SMUR – Hôpital Civil de Saverne
- . Messieurs les responsables de la presse
- . Messieurs SUHR et HAMBURGER – services techniques de la Ville de Saverne.
- . Monsieur BOURGUIGNAT - chargé de communication
- . Mme IRLINGER, directrice de cabinet du Maire
- . Recueil des actes administratifs

Saverne le 8 mars 2017

Le Maire :
Stéphane LEYENBERGER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Leyenberger', is written over the seal.